

ADDENDA À L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2016-2017

ENTRE

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

ET

LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE

1. OBJET DE L'ADDENDA

Le présent document constitue un addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2016-2017 ratifiée entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et le ministre de la Santé et des Services sociaux (Ministre).

Les engagements convenus dans le présent addenda s'ajoutent ou modifient ceux déjà convenus à l'EGI 2016-2017 entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre et le Ministre.

2. DURÉE DE L'ADDENDA

Le présent addenda couvre la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, soit la même que celle de l'EGI 2016-2017.

3. CRÉDITS ALLOUÉS

La répartition de l'allocation de développement entre les établissements tient compte des priorités ministérielles et des méthodes utilisées d'équité pour l'allocation des ressources.

L'établissement s'engage, par le présent addenda, à respecter les règles régissant l'allocation budgétaire qui lui est accordée.

4. INVESTISSEMENT ADDITIONNEL EN SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE

Cette attente spécifique est ajoutée à l'EGI 2016-2017 de l'établissement :

Contexte

Un investissement additionnel annuel de 51,9 M\$ a été annoncé en juin 2016 pour des services de soutien à domicile de longue durée afin de répondre à l'augmentation des besoins de la population nécessitant ces services.

Description

Les établissements ont déposé un plan d'investissement présentant la description, la ventilation et les résultats attendus de l'utilisation des crédits de développement 2016-2017 pour le soutien à domicile (SAD) longue durée en fonction des deux objectifs (augmentation du nombre d'usagers et du nombre d'heures de service).

Un bilan du plan d'investissement détaillant les réalisations, les dépenses et les résultats de 2016-2017 est demandé.

Format

Gabarit produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Date de transmission au MSSS

Le 31 mai 2017

L'engagement de l'indicateur 1.03.11 – PS : *Nombre de personnes desservies en soutien à domicile de longue durée (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA)* a été révisé.

Par ailleurs, un engagement a été ajouté pour l'indicateur 1.03.05.01 – EG2 : *Nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services.*

INDICATEURS	ENGAGEMENTS POUR 2016-2017
Soutien à domicile de longue durée	
<u>Plan stratégique</u>	
1.03.11– PS Nombre de personnes desservies en soutien à domicile de longue durée (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA)	5 125
1.03.05.01 – EG2 Nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services	453 945

5. COMITÉ RÉGIONAL POUR LES PROGRAMMES D'ACCÈS À DES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX EN LANGUE ANGLAISE

Cette attente spécifique de l'EGI 2016-2017 de l'établissement est annulée et remplacée par l'attente spécifique suivante :

COMITÉ RÉGIONAL POUR LES PROGRAMMES D'ACCÈS À DES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX EN LANGUE ANGLAISE

La formation des comités régionaux pour les programmes d'accès à des services de santé et services sociaux en langue anglaise est repoussée à une date ultérieure de l'année 2016-2017.

6. MISE EN PLACE DES CONDITIONS PRÉALABLES AU FONCTIONNEMENT DE LA BIOLOGIE MÉDICALE SOUS LE FORMAT DES GRAPPES OPTILAB

Cette attente spécifique de l'EGI 2016-2017 de l'établissement est annulée et remplacée par l'attente spécifique suivante :

MISE EN ŒUVRE DU FONCTIONNEMENT DE LA BIOLOGIE MÉDICALE SOUS LE FORMAT DES GRAPPES OPTILAB

Contexte

La réorganisation en grappes des laboratoires de biologie médicale est prévue être complétée le 1^{er} avril 2017. Cette réorganisation requiert la mise en place d'une gouvernance renforcée, basée sur un modèle de cogestion clinico-administrative et médicale de ce secteur.

Description

L'établissement serveur a l'obligation d'assurer, en collaboration avec les autres établissements de sa grappe, le cas échéant, la mise en œuvre du fonctionnement de la biologie médicale sous le format des grappes OPTILAB. Pour ce faire, il s'engage à réaliser certain(e)s actions, mesures ou livrables dans le temps, et ce, en fonction d'une reddition de comptes articulée essentiellement selon un mode de gestion de projet.

Formats

Référence : fiches du cahier de charges IV à l'intention des présidents-directeurs généraux

Dates de transmission au MSSS

Référence : fiches du cahier de charges IV à l'intention des présidents-directeurs généraux

7. ENGAGEMENT À L'ÉTABLISSEMENT

Le CISSS s'engage à donner suite aux priorités du Ministre, telles qu'énoncées dans ce document et dans la manière dont il utilise les crédits de développement 2016-2017 pour la production des services sur son territoire.

À cette fin, il s'engage également à réaliser les investissements et la production additionnelle convenus afin de respecter les nouveaux engagements 2016-2017 du présent addenda et à prendre les mesures nécessaires pour assurer la reddition de comptes demandée par le MSSS.

Signé à *Quatre* le *26/01* ²⁰¹⁷ 2016 Signé à *Benjamin* le *22 déc* 2016

Le sous-ministre de la Santé
et des Services sociaux

Le président-directeur général du
Centre intégré de santé et de services
sociaux de la Montérégie-Centre

Entente originale signée